

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 25/03/2024

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME,</i>
Présents : 11	Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Michel BIZE, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME, Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY
Votants:11	
POUR : 11	
CONTRE : 0	
ABST : 0	Représentés:
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance : Michel BIZE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau_ourches - DE_2024_008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 36 413.68

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	38 142.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 728.46
Résultat cumulé au 31/12/2023	36 413.68
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	36 413.68
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	36 413.68
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à OURCHES-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.